

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 01 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 01 février à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 26 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Alexandra BUTEL, Maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 09
Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de voix pour : 10
Nombre de voix contre : 1
Nombre d'abstentions : 1

Présents : Alexandra BUTEL, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Frédérique PRAL, Jean-Marie PRAYER, Jacqueline PUGET, Marie-Paule ROGOU, Jean-Louis SERRES, Cécile LAPEYRE;

Pouvoirs : Marie-Jo CAYOL (pouvoir donné à J. PUGET), Stéphane PATRAS (pouvoir donné à J.L. SERRES), Jérémy SARRAZIN (pouvoir donné à F. PRAL)

Absents : Jean LAPEYRE

Secrétaire de séance : Jean-Marie PRAYER

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à L'Office de Tourisme du Dévoluy dans le cadre de la Convention d'objectifs et de moyens 2023/2024 (Commune du Dévoluy / Office de Tourisme du Dévoluy)

Vu la délibération n°2023-172 du 06 octobre 2023, autorisant la signature d'une convention de moyens et d'objectifs entre la Commune du Dévoluy et L'office de Tourisme du Dévoluy pour l'année 2023/2024 (du 01/10/2023 au 31/05/2024) ;

Considérant que l'Office de Tourisme a une année comptable allant de septembre à septembre ; que son exercice est largement entamé et que l'Office a besoin de trésorerie.

L'Office de Tourisme demande une subvention de 634 000 € (pour 8 mois : du 01/10/2023 au 31/05/2024).

Il est proposé d'attribuer cette subvention sous forme d'acomptes comme décrit dans la convention d'objectifs et de moyens susmentionnée, liant la Commune du Dévoluy et l'Office de Tourisme du Dévoluy.

Modalités de versement :

- 200 000€ au mois de janvier 2024
- 250 000€ au mois de mars 2024
- 184 000€ au mois de mai 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 634 000 €
- **AUTORISE** le versement d'acomptes suivant les modalités susmentionnées

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le 02.02.2024
Publié le : 02.02.2024
Affiché le 02.02.2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Alexandra BUTEL

